A propos de l'avortement : en Espagne

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [6]

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-284452

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Pour les migrantes qui ne travaillent pas en dehors du foyer, les problèmes d'isolement sont les mêmes que pour les réfugiées.

M. G. : *Pouvez-vous nous parler des problèmes spécifiques aux femmes migrantes ?*

I. P.: Il faut distinguer entre deux catégories : celles qui sont salariées et celles qui ne le sont pas. Pour ces dernières, ce sont surtout les problèmes d'isolement que j'ai déjà évoqué. Une enquête française montre qu'il y a une corrélation presque parfaite, dans tous les groupes ethniques, entre le nombre d'enfants et le taux d'emploi des femmes : plus elles ont d'enfants, plus elles sont salariées. On a découvert que les femmes migrantes peuvent faire quatre « métiers » à la fois : 1. elles entretiennent complètement le ménage ; 2. elles ont une fonction reproductrice importante étant donné le taux élevé de natalité ; 3. elles ont un travail régulier en dehors du foyer ; 4. elles font, en plus, un travail au noir ou à domicile. Les femmes ayant deux emplois salariés sont beaucoup plus nombreuses que les hommes qui n'ont ni le travail ménager, ni, évidemment, la maternité. L'idée que les femmes ne participent pas au monde actif va peut-être commencer à s'effriter...

M. G. : *Que peut-on faire pour améliorer la situation des femmes migrantes ?*

I. P.: On a vu s'instaurer, pendant la conférence du CIME, une sorte de débat quant à la meilleure solution : encourager les femmes à acquérir une meilleure formation professionnelle, donc de meilleurs emplois (mais curieusement, de nombreuses femmes migrantes sont surqualifiées pour le travail qu'elles font) ou bien les encourager à se syndiquer pour mieux se défendre dans les emplois qu'elles obtiennent du fait que, bien souvent, elles ne peuvent se permettre le luxe de choisir. La question reste ouverte bien que l'on peut d'ores et déjà dire qu'il faut en tout cas différencier par classe d'âge et donner aux jeunes la possibilité d'acquérir une formation.

Il y a en Australie, pays où l'immigration est très importante, une expérience intéressante qui concerne tant les migrantes salariées que non salariées. Le plus difficile, pour elles, est d'avoir accès aux services d'utilité publique, à cause de la langue, d'une part, de la peur de l'administration, d'autre part, et également parce qu'elles ne savent pas à qui s'adresser. Le gouvernement australien a mis sur pied un service téléphonique d'utilité publique où les migrants obtiennent un service d'interprétation dans leur langue combiné avec un service social. L'autre voie vers laquelle on devrait se diriger dans l'assistance est dans l'organisation des femmes. Il faudrait favoriser la création de groupes d'entraide où, petit à petit, les femmes arrivent à une prise en charge individuelle et collective.

Propos recueillis par
Martine Grandjean

International

Chine : on ne veut pas d'elles

Le ministère de la famille repart en guerre contre l'habitude de faire disparaître les nouveau-nés de sexe féminin, preuve que cette tradition existe toujours.

Allemagne : des femmes prennent l'air

A l'occasion de son 25e anniversaire, la Lufthansa a accepté pour la première fois des femmes dans ses programmes de formation pour pilotes d'avions de ligne. Vingt-trois femmes se sont déjà annoncées.

Inde : le prix des filles

Le plus grand journal des Indes, l'**Indian Express,** a dénoncé le commerce découvert sur les places de marché du Radchasthan, à 250 km du nord de la Nouvelle-Dehli. On peut y acheter des fillettes pour 2300 roupies, la moitié du prix d'un buffle. Elles viennent des campagnes du nord du pays ou du Népal voisin et sont, bien sûr, revendues dans les bordels de Bombay, Dehli ou Calcutta.

Norvège : 25 points pour les femmes

Le gouvernement — présidé par une femme — propose un programme en 25 points pour la promotion de la femme, essentiellement basé sur le principe de quotas en faveur des femmes : dans les hautes écoles, dans certains emplois, etc. Selon les cas, les femmes devraient être choisies de préférence aux hommes si les qualifications sont égales, mais dans d'autres on pourrait être obligé de choisir une femme même avec de moins bonnes qualifications.

A propos de l'avortement : en Espagne

On estime à 350000 par an les avortements clandestins, dont 3000 causant un décès. Si certaines femmes trouvent un médecin prêt à braver le code pénal (12 ans de prison ferme), quelque 20000 ont été avorter à Londres en 1980 ; il en coûte environ un mois de salaire d'une dactylo.

Si la loi sur le divorce a finalement été votée, la question de l'avortement est encore tabou, on n'ose pas en parler. Elle va toutefois être posée prochainement, lorsqu'aura lieu le procès dit de Séville : 400 personnes, femmes et médecins, ont été inculpées après la saisie d'un fichier dans un centre de planning familial. Dans la perspective de ce procès, des milliers de femmes ont maintenant avoué publiquement avoir avorté et attendent d'être également inculpées.

En Hollande

Déjà approuvée par une très faible majorité dans la deuxième Chambre, la nouvelle loi a été maintenant définitivement acceptée par la première Chambre, à la majorité d'une voix.

Au cours des onze dernières années, huit projets de loi ont été discutés. Pendant ce temps s'est développé dans l'illégalité un système d'avortement libre, dont beaucoup d'étrangères ont d'ailleurs profité.

La nouvelle loi ne va pas si loin : la femme ne peut décider seule, elle doit obtenir un certificat médical attestant qu'il s'agit bien d'un cas de nécessité, et il est prévu un délai de réflexion de cinq jours. Le parti socialiste estime que cette loi traite la femme en mineure, il a déjà annoncé qu'il présenterait un nouveau projet après les élections du 26 mai.

En Italie

Quand FS paraîtra, on aura voté sur les deux référendums lancés contre la loi actuelle (solution des délais avec temps de réflexion de sept jours), l'un lancé par le mouvement catholique « pour la vie », l'autre par les partis radicaux qui réclament une libéralisation complète.

Si l'on ajoute qu'aux **Etats-Unis** et en **France** notamment, on travaille activement à revenir sur les tendances plus libérales de ces dernières années, on voit que la question infiniment délicate et tout d'abord humaine de l'avortement, continue à faire l'objet d'affrontements essentiellement politiques. **P.B.S.**